ville de Villiers-le-bel

Les subventions « Poliville » : Mode d'emploi

(associations et établissements scolaires)

ville de Villiers-le-bel

Mode d'emploi Politique de la Ville

PLAN :

A - Présentation générale……p.3-5

B - Bénéficier d'une subvention politique de la ville……p.7

C - Déposer un projet sur Poliville……p.8-15

- obtenir un numéro SIRET……p.9
- obtenir un identifiant et un mot de passe……p.0
- saisir votre projet sur le site……p.11
- bien remplir la fiche-action……p.14

D - L'instruction des projets……p.16

E - Le suivi administratif des dossiers……p.17

F - Versement effectif des subventions……p.19

G – Lexique……p.20

ville de Villiers-le-bel

A – Présentation générale

La politique de la ville est une politique publique :

- élaborée principalement par l'Etat (parfois aussi par le département) et mise en œuvre par les villes et les communautés d'agglomération

- qui vise à réduire les inégalités sociales et urbaines dans les territoires en difficulté (ce qu'on appelle « géographie prioritaire »)

- qui associe de nombreux partenaires et permet de bénéficier de financements pour mettre en place des projets par le biais de contrats (CIVIQ 2 et CUCS principalement)

ville de Villiers-le-bel

A.1 - Le CIVIQ 2 : Contrat d'Initiatives Ville Qualité 2007-2010

- nouveau cadre de la politique de la ville au niveau du **département** (**Conseil général** du Val d'Oise)

- concerne des projets **sur plusieurs années** autour de la **réussite éducative**, envisagée au sens large dans le cadre d'ateliers collectifs hors temps scolaires pour les enfants du primaire et/ou du collège, et leurs parents

- fiche-action papier selon la trame imposée, et bilan papier en fin d'année pour reconduction de l'action

ville de Villiers-le-bel

A.2. - Le CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

- nouveau cadre de la politique de la ville au niveau de l'**Etat** (Mission ville de la Préfecture)

- signé en mars 2007 par le Préfet, le Président de Val de France et les maires des communes membres pour 3 ans reconductible

- intègre tous les dispositifs et concerne **5 thématiques prioritaires** pour 2007-2009 :
  - Habitat et cadre de vie
  - Développement économique et emploi
  - Réussite éducative
  - Citoyenneté et prévention de la délinquance
  - Santé

- fiche-action annuelle par le biais du site Internet Poliville

A.3. - Schéma global des appels à projets

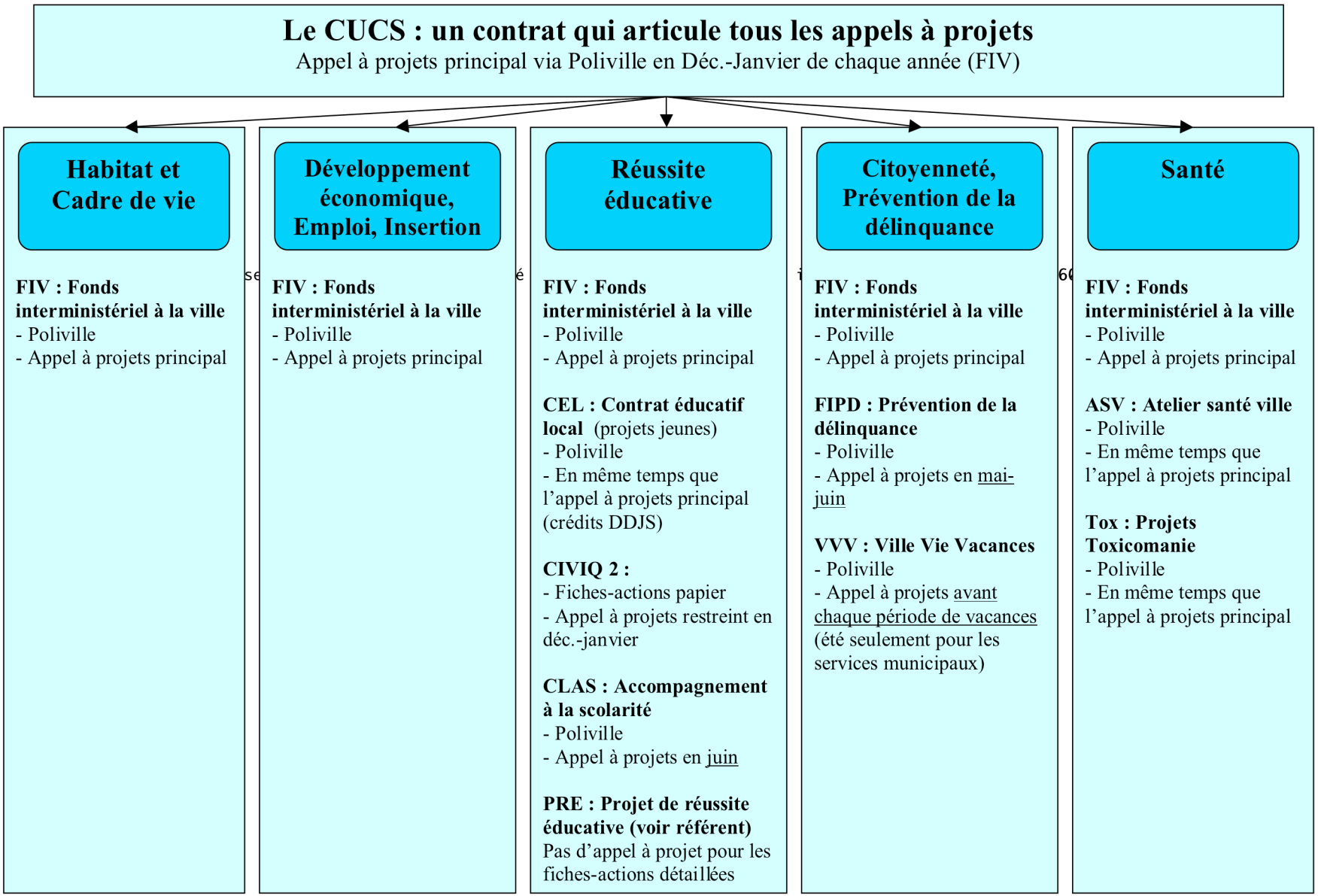
Le CUCS : un contrat qui articule tous les appels à projets
Appel à projets principal via Poliville en Déc.-Janvier de chaque année (FIV)
Habitat et Cadre de vie
FIV : Fonds interministériel à la ville
- Poliville
- Appel à projets principal
Développement économique, Emploi, Insertion
FIV : Fonds interministériel à la ville
- Poliville
- Appel à projets principal
Réussite éducative
FIV : Fonds interministériel à la ville
- Poliville
- Appel à projets principal
CEL : Contrat éducatif local (projets jeunes)
- Poliville
- En même temps que l'appel à projets principal (crédits DDJS)
CIVIQ 2 :
- Fiches-actions papier
- Appel à projets restreint en déc.-janvier
CLAS : Accompagnement à la scolarité
- Poliville
- Appel à projets en juin
PRE : Projet de réussite éducative (voir référent)
Pas d'appel à projet pour les fiches-actions détaillées
Citoyenneté, Prévention de la délinquance
FIV : Fonds interministériel à la ville
- Poliville
- Appel à projets principal
FIPD : Prévention de la délinquance
- Poliville
- Appel à projets en mai-juin
VVV : Ville Vie Vacances
- Poliville
- Appel à projets avant chaque période de vacances (été seulement pour les services municipaux)
Santé
FIV : Fonds interministériel à la ville
- Poliville
- Appel à projets principal
ASV : Atelier santé ville
- Poliville
- En même temps que l'appel à projets principal
Tox : Projets Toxicomanie
- Poliville
- En même temps que l'appel à projets principal

ville de Villiers-le-bel

B - Bénéficier d'une subvention Politique de la Ville

CIVIQ 2

L'appel à projets étant pluriannuel, la programmation est déjà déterminée jusqu'en 2010 (sauf sollicitation de la ville)

CUCS

Pour bénéficier d'une subvention, il convient de :

- avoir un projet qui correspond à une thématique prioritaire
- prendre contact avec le chef de projet pour lui présenter vos intentions
- rédiger votre projet sur le site Internet Poliville

ville de Villiers-le-bel

C - Déposer un projet sur Poliville

Pour inscrire votre projet sur Poliville, il convient de :

1- Avoir numéro SIRET
Il s'agit d'un numéro unique d'identification attribué par l'INSEE aux entreprises et/ou associations (14 chiffres)

2- Avoir un identifiant et d'un mot de passe permettant l'accès au site

3 - Remplir toutes les informations requises sur le site

ville de Villiers-le-bel

C-1 - Obtenir un numéro SIRET

Demande auprès de la Délégation Régionale Nord-Pas-de-Calais de l'INSEE

- par courrier : 130 avenue du Président JF Kennedy
  59 034 Lille Cedex
  03.20.62.86.29
- par fax : Mme Bauwens au 03.20.62.86.41

Dossier à envoyer :

- Lettre du Président demandant un numéro SIRET
- Copie signée des statuts
- Copie du récépissé de déclaration en Préfecture
- Copie de l'extrait de parution au Journal Officiel

Vous recevrez sous 3 semaines une attestation de l'INSEE avec votre numéro.

ATTENTION : En cas d'urgence, le signaler par téléphone à Mme Bauwens qui vous communiquera votre numéro. Vous avez alors la possibilité d'imprimer l'attestation depuis le site Internet www.sirene.tm.fr

ville de Villiers-le-bel

C-2 - Obtenir un identifiant et d'un mot de passe

Demande auprès de la Mission Ville de la Préfecture du Val d'Oise :

- par courrier : Mme Poulailleau - Mission Ville Préfecture
  avenue Bernard Hirsch
  95 010 Cergy Pontoise Cedex
  01.34.20.26.79
- par mail: sylvie.poulailleau@val-doise.pref.gouv.fr

Dossier à envoyer :

- Lettre/mail de demande du Président indiquant :
  - la composition du Bureau et les coordonnées du Président
  - le mail de l'association ou d'un des responsables
  - le numéro SIRET
- un RIB
- Copie signée des statuts
- Copie du récépissé de déclaration en Préfecture
- Copie de l'extrait de parution au Journal Officiel
- Fiche organisme complétée (à se procurer auprès du chef de projet)

Votre identifiant et votre mot de passe vous seront envoyés par mail.

ATTENTION : Pour faciliter la procédure, il est préférable de passer par l'intermédiaire du chef de projet

ville de Villiers-le-bel

C-3 - Saisir votre projet

- Aller sur le site Internet http://poliville.ville.gouv.fr

Remarque : En haut à gauche, vous trouverez un petit classeur vous permettant d'accéder au centre de ressources : en bas de la 2e page, vous y trouverez un guide du porteur de projet qui vous donnera toutes les informations détaillées

- Sur la carte de France, cliquer sur le département du Val d'Oise (95)

- Entrer votre identifiant et votre mot de passe

Remarque : Ils ne comportent jamais de « zéro » mais toujours la lettre « O »

Vous arrivez sur votre page d'accueil personnalisée.

Remarque : Sur chaque page, en haut à gauche, vous trouverez une ampoule qui vous aidera dans la procédure

ville de Villiers-le-bel

C-3 - Saisir votre projet

Cliquer sur « **Créer un nouveau dossier** » (en bas de la page)

Etape 1 : Identification du porteur
Cette étape est renseignée automatiquement. Passer à l'étape 2.

Etape 2 : Sélection du territoire du projet ⇒ *Villiers-le-Bel*

Etape 3 : Sélection du dispositif de financement
⇒ *FIV* : dispositif principal qui correspond à la majorité des projets
⇒ *CEL* : concerne les activités régulières encadrées pour les 11-17 ans hors temps scolaire
Les autres sigles correspondent à des appels à projets spécifiques en cours d'année (voir le tableau de cohérence globale ou le lexique)

Etape 4 : Informations complémentaires
- Nature du financement demandé ⇒ *fonctionnement*
- Nature de l'opération ⇒ *action nouvelle ou reconduction*

Cliquer sur « **Créer le dossier** » : votre dossier est automatiquement créé et un numéro lui est attribué. A partir de là, vous pouvez vous déconnecter quand vous le souhaitez; votre dossier sera considéré « en cours de saisie ».

ville de Villiers-le-bel

C-3 - Saisir votre projet

Une fois les étapes préalables terminées, il convient de **remplir les onglets suivants** (dans la bande du haut):
- « Porteur »
- « Projet »

Attention : Pour que le dossier puisse être validé, il convient de TOUT remplir dans chacune des parties. Pour vous aider, rapprochez-vous du chef de projet si besoin.

Une fois votre dossier complet, cliquer sur l'onglet « Accueil » :
- Le triangle jaune vous signale toutes les informations qui ne sont pas encore remplies
- Le carré gris vous informe que la rubrique est complète. Vous pouvez alors cliquer sur « **Déposer le dossier** »

Attention : A partir de ce moment, le dossier n'est plus modifiable. Par prudence, il est préférable de s'assurer auprès du chef de projet que le tout est correct.

ville de Villiers-le-bel

C-3 - Bien remplir l'Onglet « Projet »

Trame suggérée pour bien remplir la fiche-action

1. Note d'opportunité

- Donner des éléments de contexte
- Quel est le problème ?
- En quoi le problème fait problème (pertinence de l'action) ?
- Qu'est-ce que cela suggère comme action ?

2 . Présentation de l'action

Contenu :

- Quelle est la place de l'action dans le contexte ?
- Comment l'action va-t-elle se dérouler ? Lieu, fréquence, calendrier prévisionnel, horaires, moyens matériels, moyens humains

Objectif(s) attendu(s) :

- Quels sont les objectifs de réalisation ?
- Quels sont les objectifs de résultats ?

C-3 - Bien remplir l'Onglet « Projet »

Trame suggérée pour bien remplir la fiche-action

2. Présentation de l'action

Méthode d'évaluation prévue pour l'action :
2 niveaux d'évaluation peuvent êtres distingués :
- les conditions de réalisation
- les résultats

Pour chaque niveau, il convient de définir des critères, et des indicateurs mesurables et observables. Un groupe de travail sur l'évaluation sera lancé au printemps pour travailler sur ces critères et indicateurs.

3. Complément

Autres informations
Pour les partenaires associés au projet, indiquer pour chacun quelle est la nature de leur participation

ville de Villiers-le-bel

D - Instruction des projets

L'instruction consiste à donner un avis (favorable, réservé ou défavorable) sur les projets.

Elle se fait en **2 étapes** :

1 - Au niveau de la ville
Les projets sont instruits en Commission « Politique de la ville, Logement, Social »

2 - Au niveau de la Préfecture et des autres financeurs sollicités
Après réunion d'un comité technique interpartenarial, chaque financeur donne son avis sur chacun des projets

Pour connaître cet avis :
L'onglet « Suivi » dans la bande du haut vous permet de savoir le montant qui vous a été accordé (pour le motif, se rapprocher du chef de projet).

Dans les semaines qui suivent l'instruction, vous recevrez un **courrier de notification** des subventions de la part de la ville, et de l'ACSE (qui finance la part Préfecture).

ville de Villiers-le-bel

E - Suivi administratif des projets

Une fois votre projet validé, pour recevoir la subvention, il convient de faire parvenir au service Développement Local :

1 - Pour les actions nouvelles

- Le budget prévisionnel définitif après instruction, signé par le Président

- Pour remplir ce document, cliquer sur l'onglet « Suivi » de l'action concernée, puis sur l'onglet « Budget prévisionnel définitif »
- Cliquer sur les crayons en haut à droite pour remplir chaque ligne
- Commencer par le 2e crayon concernant les recettes : pour chaque ligne, inscrire les montants définitifs en fonction de ce qui vous a été accordé
- Cliquer ensuite sur le 1er crayon correspondant aux dépenses : réajuster la répartition de vos dépenses pour équilibrer votre budget par rapport aux recettes
- Pour imprimer le document, cliquer sur l'onglet principal « Accueil », puis l'onglet « Impression du dossier »: partie 3 « Budget prévisionnel après instruction »
- Imprimer et faire signer le document papier par le Président

- L'attestation sur l'honneur après instruction

- Cliquer sur l'onglet « Accueil » de l'action concernée, puis sur l'onglet « Impression du dossier » : partie 4 « Attestation sur l'honneur après instruction »
- Imprimer, remplir et faire signer le document par le Président

- Un RIB si besoin

ville de Villiers-le-bel

E - Suivi administratif des projets

Une fois votre projet validé, pour recevoir la subvention, il convient de faire parvenir au service Développement Local :

2 - Pour les actions reconduites

- Le budget prévisionnel définitif après instruction, signé par le Président

(voir vignette précédente pour la démarche à suivre)

- L'attestation sur l'honneur après instruction

(voir vignette précédente pour la démarche à suivre)

- Un RIB si besoin

- Le bilan financier de l'action reconduite, signé par le Président

- Cliquer sur l'onglet « Accueil » de l'action concernée, puis sur l'onglet « Impression du dossier » : partie 3 « Bilan financier de l'année précédente»
- Imprimer, remplir et faire signer le document par le Président

- Les comptes de résultat de l'association de l'année précédente

ville de Villiers-le-bel

F - Versement effectif des subventions

Le versement effectif des subventions se fait par mandat administratif, pour lequel le délai de paiement est de 45 jours.

Pour la **part ville**, il est raisonnable d'envisager le versement effectif de la subvention en **avril**.

Pour la **part préfecture (financement de l'ACSE),** il est raisonnable d'envisager un versement en **mai/juin** si le suivi administratif de votre dossier est à jour.

ATTENTION : Il peut donc être nécessaire d'avancer les sommes permettant d'assurer la mise en place de l'action

ville de Villiers-le-bel

G - Lexique

ACSE : Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité

Cette agence est le principal financeur par le biais duquel l'Etat finance la politique de la ville. Elle regroupe les fonds de la mission ville et de l'ancien FASILD.

ASV : Atelier Santé Ville

Démarche qui correspond à la thématique santé du CUCS afin d'encourager les acteurs locaux à mieux prendre en compte la prévention et l'accès aux soins pour les habitants des quartiers en difficulté. Ses objectifs sont de : identifier les besoins locaux en matière de santé, coordonner les acteurs de la santé et du social, impulser et coordonner des projets municipaux, institutionnels ou associatifs adaptés aux besoins, rendre effectif l'accès aux services sanitaires et sociaux, et impliquer la population dans toutes les phases actives des projets

Appel à projets : Variable

CEL : Contrat Educatif Local

Concerne des actions qui font appel à des financements de la DDJS : activités régulières encadrées hors temps scolaire pour les 11-17 ans qui associent les jeunes aux projets

Appel à projets : Janvier (en même temps que l'appel annuel); Associations et services

ville de Villiers-le-bel

G - Lexique

CIVIQ 2: Contrat d'Initiatives Ville Qualité 2007-2010

Dispositif politique de la ville du Conseil Général; concerne des projets autour de la réussite éducative menés dans le cadre d'activités régulières hors temps scolaire pour enfants du primaire et du collège et/ou leurs parents
Appel à projets : Pas d'appel « ouvert »

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Dispositif cofinancé par la CAF; concerne les actions hors temps scolaires centrées sur les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire et sur l'aide aux devoirs/apprentissage des leçons pour les élèves du 1er et du 2nd degré (encadrants de Bac + 2 min.)
Appel à projets : Juin ; Associations et services

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Cadre global de la politique de la ville de l'Etat; Regroupe tous les appels à projets avec pour objectif de mettre en cohérence toutes les actions politique de la ville
Appel à projets principal (FIV) : Décembre/Janvier; Associations et services

G - Lexique

DDJS : Direction Départementale Jeunesse et Sports

Direction qui dépend de la Préfecture de département (Etat) et qui cofinance les projets CEL

FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

Concerne les actions de prévention de la délinquance qui visent à : renforcer la coordination entre les acteurs, améliorer l'expertise locale et encourager les démarches locales de sensibilisation et les dialogues inter-services, travailler en amont les faits d'incivilités commis par des mineurs pour éviter le basculement dans la délinquance, prévenir la récidive par l'amélioration de l'offre de travaux d'intérêt général et la mise en place de stage de citoyenneté, mieux accompagner les familles et aider les victimes

Appel à projets : Juin; Associations et services

FIV : Fonds interministériel à la Ville

Concerne les actions générales dans le cadre du CUCS (qui correspondent aux thématiques définies par l'Etat et aux priorités locales)

Appel à projets : Décembre/Janvier; Associations et services

G - Lexique

PRE : Projet de Réussite Educative

Dispositif qui concerne des enfants de 2 à 16 ans repérés par la communauté éducative afin de mettre en place des parcours éducatifs individualisés
Pas d'appel à projets; Se rapprocher de la coordinatrice PRE

TOX : Toxicomanie

Concerne les actions de prévention des conduites addictives
Appel à projets :Variable; Se rapprocher du chef de projet

VVV: Ville, Vie, Vacances

Concerne des actions qui favorisent l'accès des jeunes de 11 à 18 ans à des activités de loisirs de qualité à caractère culturel, artistique ou sportif, présentant un volet éducatif et citoyen pendant les périodes de congés scolaires.
Appels à projets : 3 dans l'année (Janvier pour les vacances de février et pâques - associations uniquement; Mai pour les vacances d'été - associations et services; Septembre pour les vacances de toussaint et noël - associations uniquement)